

L'expression de quatre fonctions lexicales syntagmatiques dans le français parlé

Proposition de recherche

Le 30 avril 2020

Soumise par Julia Pugachenkova



1. Contexte et introduction

J'ai l'intention de réaliser un projet de recherche sur le sujet de l'expression de quatre fonctions lexicales syntagmatiques dans le français parlé. Cette étude portera sur les collocations du type « adjectif + nom » et « nom + adjectif » au sein du français parlé et sera inscrite dans le cadre de la théorie linguistique Sens-Texte (décrite, par exemple, dans Mel'čuk, 1997). Cette étude propose une nouvelle perspective du traitement et de l'analyse des collocations en ayant recours aux notions des fonctions lexicales élaborées dans le contexte de la théorie Sens-Texte. D'ailleurs, bien que dans le cadre de cette théorie il existe un nombre important de recherches consacrées à la description lexicographique des associations lexicales et à leur représentation dans les dictionnaires (voir, par exemple, Mel'čuk, Clas et Polguère, 1995 ; Mel'čuk, 2003 ; Polguère, 2004), on trouve peu d'études qui appliquent cette approche à la linguistique de corpus, surtout à des corpus de la langue parlée. En outre, peu d'études examinent les termes concrets utilisés pour former des syntagmes qui illustrent des fonctions lexicales décrites dans le cadre de la théorie Sens-Texte. De plus, on voit un manque de recherches qui donnent un panorama de ces termes employés dans différents registres et différentes variétés de la langue française. Enfin, je me tourne vers cette théorie, car, selon Polguère (1998), elle « représente [...] la meilleure approche existant à ce jour pour mener à bien le traitement automatique des langues » (p. 9), ce qui, étant donné les tendances de la linguistique d'aujourd'hui, illustre le degré d'actualité et de contemporanéité de la théorie Sens-Texte.

2. État présent de la recherche et problématique

2.1. La théorie Sens-Texte

Dans les travaux consacrés à la théorie Sens-Texte (entre autres Mel'čuk, 1997 ; Polguère, 1998), on trouve cinq caractéristiques de cette approche (voir Polguère, 1998). Premièrement, la théorie considère toute langue comme un outil virtuel qui permet aux locuteurs de traduire des sens en énoncés, c'est-à-dire, en textes. Cela signifie que la théorie Sens-Texte s'oppose aux approches théoriques du type générativiste et ne conçoit pas la langue comme un ensemble de

nombre infini d'énoncés grammaticaux. Deuxièmement, cette théorie est fondée sur des principes généraux qui peuvent être appliqués à toutes les langues existantes. Troisièmement, tout en reposant sur des principes universels, cette approche permet de construire des modèles pour chaque langue humaine spécifique. Quatrièmement, ces modèles construits au sein de la théorie Sens-Texte sont calculables et de nature computationnelle. Cinquièmement, la théorie en question fait appel aux langages formels pour représenter les énoncés linguistiques en prenant en compte tous les niveaux du fonctionnement de la langue (la phonétique, la morphologie, la sémantique, la syntaxe). Ainsi, vu que la théorie Sens-Texte considère le texte comme un moyen d'exprimer le sens, on doit ajouter que ce sont les associations lexicales qui sont l'objet d'étude dans le cadre de cette théorie.

2.2. La définition du terme *collocation*

Déjà en 1957, Firth (p. 179) affirmait : « On peut connaître le mot selon sa compagnie »¹. Cette phrase reste, semble-t-il, extrêmement pertinente dans le domaine de la linguistique de nos jours comme une place assez importante est accordée à la notion de collocation et aux manières d'analyser ce phénomène.

Parmi l'abondance des recherches consacrées à la phraséologie et au figement lexical (entre autres Benigno, Grossmann et Kraif, 2015 ; Bolly, 2010 ; Gries, 2013 ; Mel'čuk, 2013), une certaine divergence de points de vue existe quant à la définition du terme *collocation*. Cette hétérogénéité a été mise en avant par Mel'čuk (2013) et par Gries (2013). Toutefois, ce dernier a évoqué quelques caractéristiques qui ont tendance à apparaître de façon récurrente dans les définitions données au terme *collocation* par des chercheurs différents. Premièrement selon l'analyse des définitions menée par Gries, les chercheurs ont tendance à considérer comme des éléments constitutifs des collocations des mots et non pas des catégories grammaticales ou des parties de discours. Deuxièmement, on définit les collocations le plus souvent comme des

¹ Ma traduction.

associations polylexicales, c'est-à-dire qu'elles contiennent au moins deux mots. Troisièmement, le nombre d'occurrences d'une association de mots qui permet de la définir comme une collocation n'est pas d'habitude établi de manière stricte. Quatrièmement, les chercheurs acceptent que les collocations soient caractérisées par une certaine flexibilité syntaxique et que, tout en étant liés syntaxiquement, les éléments des collocations puissent ne pas être directement adjacents. Cinquièmement, on affirme souvent que, du point de vue sémantique, le choix des éléments des collocations est en quelque sorte imprédictible ou même arbitraire. Cette thèse semble être dans une certaine mesure soutenue par Legallois et Tutin (2013). Ces chercheurs suggèrent que la caractéristique déterminante des unités phraséologiques est celle du figement lexical qui est principalement défini à travers les critères suivants : la compositionnalité/la non-compositionnalité sémantique, l'actualisation/la non-actualisation des référents, le degré de la fixité syntaxique et de la restriction combinatoire. Les auteurs illustrent ces critères en citant l'exemple suivant qui est basé sur une expression figée :

Pour une expression comme *accorder ses violons*, par exemple, on notera ainsi (a) que le sens de l'expression ne se construit pas de façon régulière à partir des composants, (b) que le référent de violons n'est pas accessible, (c) que l'expression ne se prête guère aux alternances syntaxiques (**ses violons ont été accordés ; les violons qu'ils ont accordés*), (d) que les composants de l'expression ne commutent pas facilement avec des synonymes ou des co-hyponymes (**accorder les violoncelles ; *ajuster ses violons*). (p. 4)

En effet, tous les critères décrits ci-dessus sont plus ou moins utilisés dans les définitions du terme *collocation* proposées par plusieurs auteurs (voir entre autres Bolly, 2010 ; Gries 2013 ; Mel'čuk, 2013). Par exemple, Bolly (2010) définit les collocations comme « des séquences polylexicales dont les constituants entretiennent une relation lexicalement contrainte, tout en conservant leur caractère compositionnel et leur contenu catégoriel propres » (p. 15). Cela

signifie qu'il s'agit de cooccurrences lexicales restreintes dont les constituants coapparaissent d'une manière plutôt arbitraire. Selon Bolly, les collocations sont composées de bases et de collocatifs, ceux-ci étant sélectionnés par celles-là.

Mel'čuk (2013), en parlant de la composition des collocations, distingue aussi les bases de la collocation des collocatifs de celle-ci. Mel'čuk décrit les bases de la collocation comme des « composantes sélectionnées librement par le locuteur » et note que des collocatifs doivent être choisis « en fonction du sens à exprimer » et en fonction de la base (p. 135). Par exemple, dans l'association lexicale *porter une accusation* la base *accusation* nécessite le collocatif *porter*, tandis que dans *faire allusion* la base *allusion* est combinée avec le collocatif *faire*. Cependant, cet auteur considère les collocations comme une classe majeure des phrasèmes (celles-là étant un sous-ensemble de ceux-ci) qui, à leur tour, sont définis comme des énoncés multilexémiques² non libres. Ainsi, Mel'čuk postule que les collocations sont des phrasèmes lexicaux compositionnels et semi-contraints. Dans ce cas-là, pour montrer comment la compositionnalité sémantique doit être conçue, Mel'čuk propose la formule suivante :

Un signe linguistique complexe AB est dit compositionnel ssi³ $AB = A \oplus B$. Le symbole « \oplus » représente l'opération d'union linguistique, qui réunit les signes et leurs composantes selon leur nature et leurs propriétés suivant les règles générales de la langue donnée. (p. 131)

Pour décrire le degré de flexibilité syntaxique propre aux collocations, Mel'čuk (2013) propose les notions de collocations standard et de collocations non standard. Les collocations standard, selon Mel'čuk, peuvent subir le paraphrasage⁴ lexico-syntaxique, comme, par exemple, en (1).

² Terme employé par Mel'čuk, synonyme de *polylexicales*.

³ Si et seulement si. Abréviation employée par Mel'čuk.

⁴ Terme emprunté à Mel'čuk.

(1) Le public a vivement applaudi son discours. = Le public a couvert son discours d'applaudissements. (p. 136)

Les collocations non standard, en revanche, « manifeste[nt], entre la base et le collocatif, un lien sémantique non systématique : ce lien s'applique à très peu de bases, très souvent à une seule base ; et il n'implique que très peu de collocatifs, le plus souvent un seul » (Mel'čuk, 2013, p. 136). *Café noir, nuit blanche, année bissextile* sont des exemples de collocations non standard. Parmi ces trois collocations, c'est *année bissextile* qui est la plus illustrative quant au lien sémantique non systématique, car l'adjectif *bissextile* ne se combine d'habitude qu'avec le nom *année*.

Quant à Polguère (2003b), il vise à définir les collocations en partant d'une autre notion, notamment de celle d'idiomaticité, et les présente comme des expressions semi-idiomatiques :

L'expression AB (ou BA), formée des lexies A et B, est une collocation si, pour produire cette expression, le locuteur sélectionne A librement d'après son sens 'A', alors qu'il sélectionne B pour exprimer un sens 'C' en fonction de A. (p. 134)

Néanmoins, dans sa définition, Polguère (2003b) fait aussi appel aux notions de la base de la collocation et du collocatif, en mentionnant que celle-là contrôle celui-ci.

Dans cet ordre d'idées, on peut dire que les définitions de *collocation* proposées par ces chercheurs ont plusieurs points communs. Dans le cadre de mon étude, je m'appuierai sur la définition mel'čukienne du terme *collocation* et je ne traiterai donc que des collocations standard qui sont marquées d'une certaine flexibilité syntaxique et dont les collocatifs peuvent s'associer aux bases différentes (par exemple : un livre passionnant = un livre qui est passionnant, le jour le plus passionnant, un métier passionnant, un sujet passionnant, etc.).

2.3. Le traitement des collocations dans les recherches

En ce qui concerne la façon dont on aborde les collocations dans les études lexicologiques, on peut y relever deux tendances principales décrites par Bolly (2010). Il s'agit de l'approche fonctionnelle, représentée notamment par Granger et Paquot (cités par Bolly,

2010), et de l'approche statistique. Cette dernière s'intéresse à toutes les unités lexicales dont les éléments ont une attraction lexico-grammaticale, même minimale, et utilise largement des critères de récurrence et de cooccurrence. Quant à l'approche fonctionnelle, elle met l'accent sur le figement sémantique des unités lexicales et, contrairement à l'approche statistique, ne considère pas, par exemple, la cooccurrence *le frère* comme une collocation, car elle n'est pas revêtue d'une signification compositionnelle, puisque *le* dans ce cas ne peut pas être considéré comme un élément qui soit doté d'une sémantique à part dans cette association de mots.

Le fait que la linguistique d'aujourd'hui est vraiment caractérisée par ces deux tendances relativement à la notion de collocation est également discuté par Benigno, Grossmann et Kraif. (2015). Ces auteurs suggèrent aussi que ce sont les approches mixtes, combinant les critères statistiques et l'analyse sémantique, qui permettent de traiter des collocations de la manière la plus objective et qui deviennent de plus en plus répandues parmi les chercheurs.

2.4. La notion des fonctions lexicales

Pourtant, les deux approches décrites ci-dessus se rapportent plutôt, semble-t-il, à l'aspect définitoire de *collocation* puisque les chercheurs qui les adoptent cherchent principalement à comprendre ce qui peut être désigné par le terme *collocation*. Polguère (2003b), tout en travaillant dans le cadre de la théorie Sens-Texte, essaie de développer une approche à part (mais qui n'est pas opposée aux approches décrites ci-dessus) et propose de traiter les collocations en ayant recours aux fonctions lexicales, car « certains sens très généraux, universellement exprimés dans toutes les langues, tendent à s'exprimer de façon collocationnelle » (p. 136).

La fonction lexicale est définie par Polguère (2003b) de la manière suivante :

Une **fonction lexicale** *f* décrit une relation existant entre une lexie **L**—
l'argument de *f* — et un ensemble de lexies ou d'expressions figées
appelé la valeur de l'application de *f* à la lexie **L**. La fonction lexicale
f est telle que :

1. l'expression *f* (**L**) représente l'application de *f* à la lexie **L** ;

2. chaque élément de la valeur de f(L) est lié à L de la même façon.

Il existe autant de fonctions lexicales qu'il existe de types de liens

lexicaux et chaque fonction lexicale est identifiée par un nom

particulier : Syn, Anti, etc. (p. 131)

Pour une meilleure compréhension de la notion des fonctions lexicales, Polguère (2003a) propose de les considérer comme des métalexies qui « sont caractérisées par des propriétés de sens et de combinatoire, mais ne sont pas associées de façon directe à des signes, et donc à des signifiants » (p. 126). Selon Polguère, c'est au locuteur d'appliquer ces métalexies à des lexies particulières en tant que fonctions.

Polguère (2003b) distingue des fonctions lexicales paradigmatiques, qui expriment les relations entre lexies sur la base des rapports sémantiques (à savoir synonymie, antonymie, etc.), et les fonctions lexicales syntagmatiques, qui expriment toutes sortes de relations lexicales entre lexies au sein d'une collocation. Comme l'objet de mon étude est la collocation, je me concentrerai sur les fonctions lexicales syntagmatiques.

Parmi les configurations des fonctions lexicales les plus courantes, Polguère (2003a) cite les fonctions Bon, AntiBon, Magn et AntiMagn. Selon Polguère (2003b), la fonction lexicale Bon « associe à une lexie l'ensemble des lexies ou expressions linguistiques qui expriment auprès d'elle le sens général 'bon', 'bien'... — c'est-à-dire marquent l'évaluation positive ou l'approbation du locuteur » (p. 137), tandis que AntiBon sert à exprimer le sens de l'évaluation négative ou la désapprobation du locuteur. Ainsi, la collocation *défaite honteuse* peut servir d'exemple de la fonction lexicale AntiBon. La collocation *frisson agréable* illustre, par contre, la fonction lexicale Bon. Quant aux fonctions lexicales Magn et AntiMagn, celle-là « associe à une lexie l'ensemble des lexies ou expressions linguistiques qui expriment auprès d'elle (en tant que modificateurs) l'intensification, c'est-à-dire le sens général 'intense', 'très', 'beaucoup', etc. » (p. 137), tandis que celle-ci est le contraire d'intensificateur. Dans cet ordre d'idées, la

collocation *un grand frisson* illustre la fonction lexicale Magn et la collocation *un frisson léger* illustre la fonction lexicale AntiMagn.

3. Problématique de la recherche

Vu le manque de travaux portant précisément sur les moyens d'expression et de manifestation des fonctions lexicales particulières dans le français parlé, mes questions de recherche sont les suivantes :

1. Quels adjectifs les locuteurs du français utilisent-ils dans leurs énoncés oraux pour former des collocations représentant les fonctions lexicales Bon, AntiBon, Magn et AntiMagn ?
2. Quelle est la fréquence des adjectifs utilisés pour former les collocations en question ?
3. Observe-t-on des différences quant au choix des adjectifs pour former ces collocations selon l'origine géographique des locuteurs ?

4. Méthode prévue

La méthodologie de ma recherche consistera en l'analyse des données d'un corpus oral. L'objectif de cette analyse consistera en l'extraction des collocations du type « adjectif + nom » et « nom + adjectif », y compris celles dont les éléments ne sont pas directement adjacents du point de vue syntaxique (par exemple, *un petit accent mignon*, *un petit accent qui est mignon*, etc.).

Dans le cadre de ma recherche, je vais analyser les données extraites du corpus FrancoToile. Ce corpus est constitué d'énoncés oraux de locuteurs francophones qui ont été recueillis entre 2008 et 2014. Ces locuteurs proviennent de différentes régions du Canada et de la France, mais aussi de la Suisse, du Rwanda, de l'île Maurice, du Mali, du Burkina Faso et d'Haïti. Les locuteurs dont les énoncés sont présentés dans le corpus sont d'âges variés, allant de jeunes enfants aux personnes âgées. Ce qui est aussi important dans ce corpus c'est le lieu de résidence des locuteurs qui peut permettre d'identifier les conséquences que l'environnement linguistique peut avoir sur leurs choix langagiers. Il est à noter que les énoncés recueillis dans le

corpus FrancoToile ne sont pas préparés, mais cependant les locuteurs sont conscients du fait que leurs propos sont enregistrés, et de plus, le thème de la conversation est proposé par l'intervieweur et non choisi librement par le locuteur. Toutefois, les thèmes proposés sont très variés et vont de la francophonie dans un milieu minoritaire jusqu'aux vacances ou aux loisirs.

Pour une meilleure classification et représentation des données, j'envisage d'utiliser le logiciel NVivo qui est un outil informatique de traitement des données en analyse qualitative. Ce logiciel permet d'organiser, d'analyser et de trouver du contenu pertinent parmi des données non structurées comme, par exemple, les interviews ou les transcriptions d'énoncés oraux. De plus, NVivo propose de nombreuses options pour représenter les résultats d'analyse d'une manière claire et illustrative sous forme de tableaux et de diagrammes.

Il est important de souligner l'impact que ce type de recherche peut avoir. L'analyse décrite ci-dessus permettra de mieux comprendre la complexité et l'hétérogénéité du français dans sa forme orale ainsi que de tracer les tendances d'utilisation du lexique dans la langue courante. Une meilleure compréhension du français parlé pourrait être utile pour l'élaboration de nouvelles méthodes didactiques qui présenteraient aux apprenants la langue dans toute sa diversité et dans son fonctionnement réel.

Bibliographie

- Benigno, V., Grossmann, F. et Kraif, O. (2015). Les collocations fondamentales : une piste pour l'apprentissage lexical. *Revue française de linguistique appliquée*, 20(1), 81-96.
- Bolly, C. (2010). Flou phraséologique, quasi-grammaticalisation et pseudo marqueurs de discours : un no man's land entre syntaxe et discours ? *Linx*, 62, 11-38. Récupéré de <https://journals.openedition.org/linx/1356>
- Colson, J.-P. (2017). À la croisée des corpus et de la phraséologie : une proposition d'outil informatique. *Studii de lingvistică* 7, 13-26.
- Corpus FrancoToile. (2008-2014). Accessible sur le site du projet : <https://francotoile.uvic.ca/index.xql>
- Diachenko, P. (2006). Lexical functions in learning the lexicon. Dans A. Méndez-Vilas (dir.), *Current developments in technology-assisted education* (p. 538-542). Badajoz, Espagne Formatex.
- Firth, J. R. (1957). A synopsis of linguistic theory 1930–1955. Dans F. Palmer (dir.), *Selected papers of J. R. Firth 1952–1959* (p. 168-205). Londres, R.-U. : Longman.
- Gries, S. (2013). 50-something years of work on collocations. What is or should be next... *International Journal of Corpus Linguistics*, 18, 137-165. Récupéré de https://www.academia.edu/23085867/50-something_years_of_work_on_collocations_What_is_or_should_be_next
- Kahane, S. (2003). The Meaning-Text theory. Dans V. Ágel, L. M. Eichinger, H. W. Eroms, P. Hellwig, H. Jürgen Heringer et H. Lobin (dir.), *Dependency and valency. An international handbook of contemporary research* (p. 546-570). Berlin, Allemagne : De Gruyter. Récupéré de <https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-02293104/document>
- Legallois, D. et Tutin, A. (2013). Présentation : vers une extension du domaine de la phraséologie. *Langages*, 189(1), 3-25. <https://doi.org/10.3917/lang.189.0003>
- L'Homme, M.-C. (2002). Fonctions lexicales pour représenter les relations sémantiques entre

termes. *Traitement automatique de la langue*, 43, 19-41.

Martins-Baltar, M. (dir.). (1997). *La locution entre langue et usage*. Lyon, France : ENS Éditions.

Mel'čuk, I. (1981). Meaning-Text models: A recent trend in soviet linguistics. *Annual Review of Anthropology*, 10, 27-62.

Mel'čuk, I. (1982). Lexical functions in lexicographic description. Dans *Proceedings of the Eight annual meeting of the Berkeley linguistics society* (p. 427-444). Berkeley, CA: University of California.

Mel'čuk, I. (1985). Semantic Bases for Linguistic Description (Meaning-Text Theory). Dans *Proceedings of the Twelfth LACUS Forum* (p. 41-87).

Mel'čuk, I. (1993). *Cours de morphologie générale. Vol. 1 : Introduction et première partie : le mot*. Montréal, Canada : Les Presses de l'Université de Montréal.

Mel'čuk, I. (1997) Vers une linguistique Sens-Texte. Leçon inaugurale (donnée le 10 janvier 1997), Collège de France, Chaire internationale. Récupéré de <http://olst.ling.umontreal.ca/pdf/melcukColldeFr.pdf>

Mel'čuk, I. (1998). Collocations and lexical functions. Dans A.P. Cowie (dir.), *Phraseology. theory, analysis, and applications* (p. 23-53). Oxford : Clarendon Press.

Mel'čuk, I. (2000). Semantics and the Lexicon in Modern Linguistics. Dans A. Gelbukh (dir.), *Proceedings of the Conference on intelligent text processing and computational linguistics* (p. 6-18). Berlin, Allemagne : Springer.

Mel'čuk, I. (2003). Collocations dans le dictionnaire. Dans T. Szende (dir.), *Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues* (p. 19-64). Paris, France : Honoré Champion.

Mel'čuk, I. (2012). Phraseology in the language, in the dictionary, and in the computer. Dans H. Buhofer (dir.), *Yearbook of phraseology* (p. 31-56). Berlin, Allemagne : Mouton de Gruyter.

Mel'čuk, I. (2013). Tout ce que nous voulions savoir sur phrasèmes, mais... *Cahiers de*

lexicologie, 102(1), 129-149. Récupéré de

<http://olst.ling.umontreal.ca/pdf/MelcukPhrasemes2011.pdf>

Mel'čuk, I. (2018). Anna Wierzbicka, semantic decomposition, and the Meaning-Text approach.

Russian Journal of Linguistics, 22(3), 521-538. [http://dx.doi.org/10.22363/2312-9182-](http://dx.doi.org/10.22363/2312-9182-2018-22-3-521-538)

[2018-22-3-521-538](http://dx.doi.org/10.22363/2312-9182-2018-22-3-521-538)

Mel'čuk, I., Clas, A. et Polguère, A. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Gembloux, Belgique : Éditions Duculot.

Mel'čuk, I. et Polguère, A. (1987). A formal lexicon in the Meaning-Text theory (or How to do lexica with words). *Computational Linguistics*, 13(3-4), 261-275.

Polguère, A. (1998) La théorie Sens-Texte. *Dialangue*, 8-9, 9-30. Récupéré de

<http://olst.ling.umontreal.ca/pdf/PolgIntroTST.pdf>

Polguère, A. (2003a). Collocations et fonctions lexicales : pour un modèle d'apprentissage. Dans

F. Grossmann et A. Tutin (dir.), *Les collocations : analyse et traitement* (p. 117-133).

Amsterdam, Pays-Bas : De Werelt.

Polguère, A. (2003b). *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. Montréal,

Canada : Presses de l'Université de Montréal.

Polguère A. (2004) Savoir consulter un dictionnaire, c'est bien ; savoir comment le construire,

c'est mieux. *Québec français*, 134, 68-70. Récupéré de

<http://olst.ling.umontreal.ca/pdf/Polguere2004.pdf>

Polguère, A. (2011). Perspective épistémologique sur l'approche linguistique Sens-Texte.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, 20, 79-114.

Tutin, A. et Grossmann, F. (2002). Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie

du phénomène collocatif. *Revue française de linguistique appliquée*, 7(1), 7-25.